

(N^o 36.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 MARS 1877.

Rapport de la Commission de la Justice sur le Projet de Loi qui alloue un Crédit supplé- mentaire de 25,000 francs au Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1876.

(Voir les N^{os} 59 et 68 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le baron D'ANETHAN, Président, BERGH, VAN CROMBRUGHE,
et VAN OVERLOOP, Rapporteur.

MESSIEURS,

Comme le dit l'Exposé des motifs du Projet de Loi, les longues sécheresses de l'été dernier ont fait manquer en grande partie diverses récoltes sur lesquelles le Département de la Justice devait compter pour la nourriture du personnel et pour l'alimentation du nombreux bétail des écoles de réforme. La direction de ces écoles s'est ainsi vue obligée d'acheter dans le commerce des quantités assez considérables de denrées diverses. C'est pour couvrir ces dépenses imprévues que le Gouvernement s'est trouvé contraint de solliciter un crédit supplémentaire de 25,000 francs à l'article 44 du Budget de 1876. La Chambre des Représentants a adopté, à l'unanimité, dans la séance du 2 février dernier, le Projet de Loi ayant pour objet ce crédit, et votre Commission de la Justice a l'honneur de vous proposer, également à l'unanimité, de partager l'avis de la Chambre.

Le Rapporteur,

J. VAN OVERLOOP.

Le Président,

Baron D'ANETHAN.